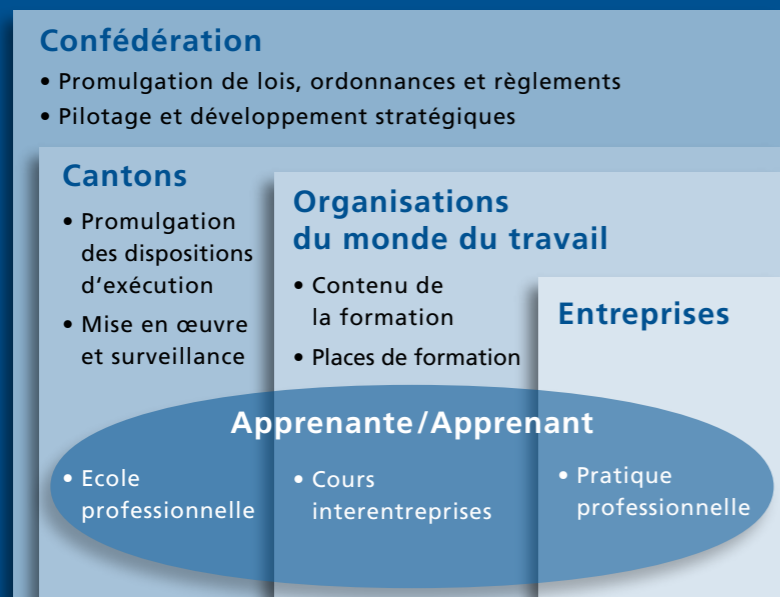


# Cantons et formation professionnelle

Ce document présente les différentes instances cantonales et inter-cantonales engagées dans le domaine de la formation professionnelle: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), Offices cantonaux de la formation professionnelle des 26 cantons.



La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.



## Coordination intercantonale au niveau politique

### Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique



La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est l'instance chargée de la coordination inter-cantonale aux niveaux politique et stratégique dans tous les domaines de l'éducation, formation professionnelle comprise.

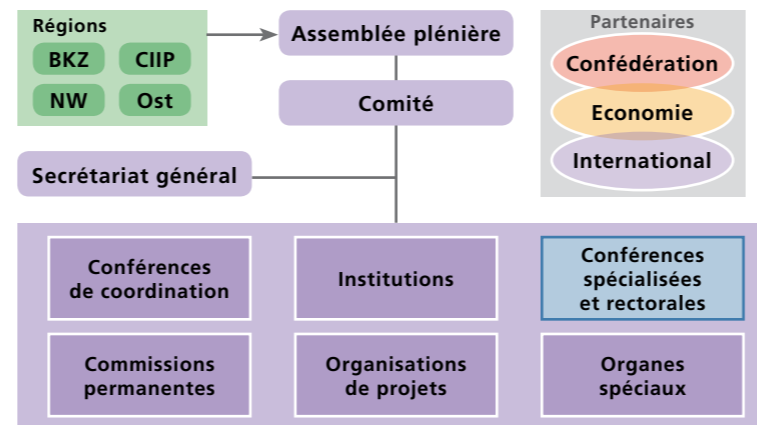
Elle réunit les 26 membres des gouvernements cantonaux responsables du portefeuille éducation, formation, culture et sport. La Principauté du Liechtenstein y siège avec voix consultative. L'organe de direction chargé de préparer les dossiers de la conférence est le Comité de la CDIP. Le service central de la CDIP est son Secrétariat général, sis à Berne; ce dernier dispose d'un centre d'information IDES.

#### Objectifs et tâches

La CDIP assure la coordination nationale dans tous les domaines de la politique de l'éducation et de la politique culturelle. Ses activités s'appuient sur

- des lignes directrices,
- un programme de travail présentant les priorités et les projets concrets de cette collaboration.

La CDIP fonctionne à travers un faisceau d'accords interétatiques: accord sur les écoles professionnelles de 2006, accord dans le domaine de la formation professionnelle supérieure...



CDIP, Zähringerstrasse 25, 3001 Berne, 031 309 51 11, [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch)

## Coordination intercantonale au niveau opérationnel Conférence spécialisée de la CDIP

### Conférence suisse des offices de la formation professionnelle



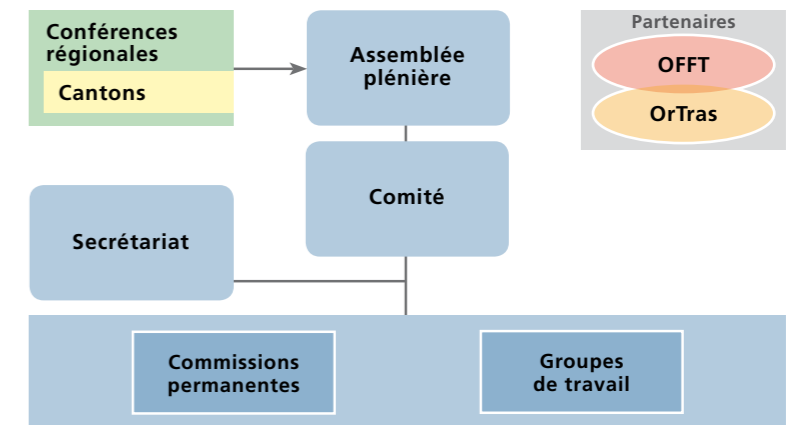
La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) est l'instance administrative chargée de la coordination inter-cantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Elle réunit les directrices et directeurs des offices cantonaux et de la Principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle. Elle est une conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

#### Objectifs et tâches

La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)

- constitue une plate-forme nationale pour l'échange d'informations et d'expériences entre les responsables des offices cantonaux,
- soutient et encourage le développement de la formation professionnelle au niveau suisse ainsi que la coopération et la coordination inter-cantonale,
- propose ses services pour l'application du droit fédéral et élabore des recommandations pour le compte des cantons,
- remplit des mandats de la CDIP et la conseille en matière de formation professionnelle,
- encourage les contacts entre formation professionnelle et monde du travail ainsi qu'entre formation professionnelle et formation générale.



CSFP c/o CDIP, Zähringerstrasse 25, 3001 Berne, 031 309 51 11, [www.csfp.ch](http://www.csfp.ch)

# Formation professionnelle – qui fait quoi?

	Qui	Quoi	Liens
Instances politiques	<b>CDIP</b>		
	• Assemblée plénière	Est l'organe suprême de la CDIP, compétent pour tous les objets importants revêtant le caractère d'une décision ou d'une directive.	<a href="http://www.cdip.ch">www.cdip.ch</a>
	• Comité	Prépare les dossiers à l'intention de l'Assemblée plénière, établit le calendrier des activités de l'ensemble de la conférence et veille à l'exécution des décisions.	<a href="http://www.cdip.ch">www.cdip.ch</a>
	<b>CSFP</b>		
	<b>Conférences régionales</b>		
	<b>Cantons</b>		
	• Cantons	Répondent de la mise en œuvre de la législation fédérale sur leur territoire.	<a href="http://www.cdip.ch">www.cdip.ch</a>
	• Office cantonal de la formation professionnelle	Est chargé de l'application de la législation fédérale et cantonale.	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a>
	• CRFP/CIIP	Coordonne les activités des cantons latins et bilingues (BE, FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS).	<a href="http://www.ciip.ch">www.ciip.ch</a>
	• NW-DBK	Coordonne les activités des cantons du nord-ouest de la Suisse (AG, BE, BL, BS, SO).	
• O-DBK	Coordonne les activités des cantons de la Suisse orientale (AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG, ZH).		
• ZBK	Coordonne les activités des cantons de la Suisse centrale (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG).	<a href="http://www.beruf-z.ch">www.beruf-z.ch</a>	
• Assemblée générale	Traite les dossiers qui lui sont soumis par le Comité, décide du programme d'activité et statue sur les dossiers importants.	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a>	
• Comité	Traite les dossiers de la CSFP et prend toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée générale.	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a>	
• Secrétariat	Est rattaché au Secrétariat général de la CDIP.	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a>	
• Commissions et groupes de travail	Sont responsables de dossiers particuliers. Les commissions sont permanentes au contraire des groupes de travail dont le mandat est limité dans le temps.	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a>	
Instances administratives	• Secrétariat général	Est chargé de l'exécution des activités courantes de la CDIP, assure la gestion administrative des dossiers.	<a href="http://www.cdip.ch">www.cdip.ch</a>
	• Conférences de coordination	Coordonnent les différents secteurs avec la Confédération et les partenaires extérieurs (formation continue CSCFC).	<a href="http://www.forum-formationcontinue.ch">www.forum-formationcontinue.ch</a>
	• Conférences spécialisées et rectorales	Coordonnent la mise en œuvre, permettent les échanges professionnels (formation professionnelle CSFP, orientation professionnelle CDOPU, formation continue CIFIC).	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a> <a href="http://www.kbsb.ch">www.kbsb.ch</a> <a href="http://www.alice.ch">www.alice.ch</a>
	• Centre de services CSFO	Le Centre de services formation professionnelle/ orientation professionnelle, universitaire et de carrière fournit des prestations de services dans les domaines qui, selon la LFPr, relèvent des cantons.	<a href="http://www.csfo.ch">www.csfo.ch</a>
	• Organisations de projets	Traitent et accompagnent les projets définis selon le programme de travail (mise en œuvre de la nLFPr, Masterplan de la formation professionnelle, Transition sec. I - sec. II).	<a href="http://www.csfp.ch">www.csfp.ch</a> <a href="http://www.bbt.admin.ch">www.bbt.admin.ch</a> <a href="http://www.nahtstelle-transition.ch">www.nahtstelle-transition.ch</a>
	<b>Confédération, OFFT</b>	L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est le centre de compétence de la Confédération pour les questions liées à la formation professionnelle, aux hautes écoles spécialisées et à la promotion de l'innovation.	<a href="http://www.bbt.admin.ch">www.bbt.admin.ch</a>
	Partenaires	<b>Organisations du monde du travail (OrTras)</b>	
• SQUF		Le Service de l'économie pour les questions de formation professionnelle (SQUF) a été mis en place par les milieux patronaux pour faciliter l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.	<a href="http://www.squf.ch">www.squf.ch</a>
• Réseau Formation professionnelle des travailleurs et travailleuses		Le réseau Formation professionnelle des travailleurs et travailleuses a été mis en place par les milieux syndicaux pour faciliter l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.	<a href="http://www.forum-formationetsyndicats.ch">www.forum-formationetsyndicats.ch</a>